Chabbat Hayé Sarah
27 Hechvan 5787
7 Novembre 2026

SHALSHELET NEWS
N° 507

Leïlouy Nichmat
Dolly Messaouda Bat Marie

Leïlouy Nichmat
Chmouel Malka ben Hanna



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

a) « Avimélekh, roi de Guérar, fit enlever Sarah. Alors D-ieu apparut en songe à Avimélekh… et lui dit : Voici, tu vas mourir à cause de la femme que tu as enlevée, car elle a un mari. Avimélekh… qui ne s'était point approché d'elle, répondit : D-ieu, ferais-tu périr même une nation juste ? Ne m'a-t-il pas dit : C'est ma sœur ?... J'ai agi avec un cœur innocent et des mains propres… D-ieu lui dit… : Je sais que tu as agi avec un cœur innocent ; aussi t'ai-Je empêché de pécher contre Moi… Avraham pria pour la guérison d'Avimélekh, de sa femme et de ses servantes, et elles purent enfanter. Car L'Eter-nel avait frappé de fermeture étanche toutes les matrices (et orifices corporels) de toute la maison d'Avimélekh… L'Eter-nel se souvint de ce qu'Il avait dit à Sarah… elle devint enceinte et enfanta un fils… Itshak »[1].

Bien qu'Avimélekh prétende avoir un cœur innocent et des mains propres, D-ieu ne confirme que l'innocence de son cœur ; il avait déjà pratiqué des attouchements sur Sarah[2]. Quelle histoire insolite ! À 89 ans, alors qu'elle avait prié toute sa vie pour avoir un enfant, notre Matriarche ne tombe enceinte qu'après avoir subi des attouchements de la part d'un homme qui n'est pas son mari ! On pourrait l'expliquer ainsi : la conception de Sarah fut déclenchée grâce à la prière d'Avraham pour Avimélekh et sa famille, afin que D-ieu leur ouvre les orifices corporels. Or, nos Sages enseignent : « Celui qui prie pour quelqu'un d'autre, alors qu'il a lui-même besoin de la même aide, Hachem lui accorde d'abord cette aide avant de venir en aide aux autres[3]. »

b) Mais pourquoi Avraham tenait-il tant à prier pour Avimélekh ? Peut-être se sentait-il quelque peu responsable de son malheur. Avraham lui avait expliqué qu'il avait été obligé de lui mentir en présentant Sarah comme sa sœur, car il craignait que la vérité - à savoir qu'elle était son épouse - ne le mette en danger de mort, compte tenu de l'absence de crainte de D-ieu dans cette ville. Cela pouvait justifier son écart à la vérité vis-à-vis du roi, mais pas nécessairement vis-à-vis de Hachem. En effet, il n'y avait pas de famine dans le pays qui l'ait obligé à aller s'installer à Guérar, contrairement à la première fois, lorsqu'il était descendu en Égypte. Pour réparer cette faute, il pria D-ieu de tout son cœur.

c) Nos Sages comparent Jérusalem, durant l'exil du peuple juif, à une femme stérile, et la délivrance avec la venue du Machia'h à un accouchement : « Réjouis-toi, stérile, toi qui n'enfantes plus ! Fais éclater ton allégresse et ta joie, toi qui n'as plus de douleurs! Car les fils de la délaissée seront plus nombreux que les fils de celle qui est mariée… »[4]. Et puisque « les actions des Patriarches et des Matriarches sont des préludes à ce qui arrivera au peuple juif », la stérilité de Sarah représente l'exil du peuple juif et la naissance d'Itshak la délivrance et la venue du Machia'h.

On pourrait alors avancer l'idée suivante : de même que, pour permettre la naissance d'Itshak, Avraham fut amené à prier pour la guérison d'un non-Juif et de sa famille, le peuple juif doit lui aussi prier pour la venue du Machia'h, afin que les non-Juifs puissent également trouver leur délivrance ! En effet, comme l'écrit le Ritva[5], nous avons une responsabilité envers les non-Juifs, notamment les peuples d'Edom et de Yichmaël : ceux d'entre eux qui survivront à la venue du Machia'h reconnaîtront Hachem. Et si nous avions fait techouva plus tôt, ils L'auraient reconnu plus tôt également. Ainsi, lorsque le peuple juif priera aussi pour les non-Juifs, il retrouvera lui-même le chemin de sa délivrance.

d) Mais pourquoi Hachem a-t-Il laissé le roi toucher Sarah ? On pourrait répondre en s'appuyant sur une explication que nous avons développée[6] à propos de la reine Esther : pourquoi D-ieu l'a-t-Il placée dans une situation aussi dangereuse, au point qu'elle fut obligée de se marier avec un non-Juif ?

À cette époque, les prophètes[7] encourageaient le peuple à remonter à Jérusalem. Or, le prophète Zékharia, contemporain d'Esther, prophétisait qu'au cas où le Machia'h viendrait à son époque, les non-Juifs monteraient à Jérusalem pour le tuer et chasser les Juifs, et s'en prendraient également aux femmes juives[8]. Pour éviter que les femmes juives chastes ne refusent de monter à Jérusalem par crainte de subir de telles violences, Hachem a provoqué la délivrance de la menace de Haman par l'intermédiaire d'Esther, la prophétesse. Les femmes juives pourraient alors se dire : puisque ce malheur est arrivé à la plus chaste de toutes les femmes, puisqu'elle y fut contrainte malgré elle, elle est néanmoins restée pure. Elles pourraient ainsi surmonter leur crainte et monter à Jérusalem, comme le leur demandaient les prophètes. Et puisque « tout ce qui est arrivé aux Patriarches est un prélude à ce qui arrivera au peuple juif », Hachem aurait également provoqué que notre Matriarche, avant de concevoir Itshak - prélude à la délivrance -, subisse des attouchements de la part d'Avimélekh. Ce précédent constitue une consolation et un encouragement pour toutes les jeunes filles et les femmes qui ont subi, contre leur gré, des violences et des horreurs.

e) On pourrait encore proposer une autre explication. Lorsque l'ange annonça à Sarah qu'elle mettrait au monde un fils l'année suivante, elle ne sembla pas accorder beaucoup de crédit à cette annonce. Pourtant, lorsqu'on entend une nouvelle réjouissante, on aurait plutôt tendance, si l'on est optimiste, à y croire ! Nous devons donc en déduire que, bien qu'elle ait désiré toute sa vie avoir un fils, Sarah éprouvait également une certaine appréhension à l'idée d'une grossesse. Pourquoi ?

En fait, Hava avait été maudite : « J'augmenterai fortement tes souffrances et tes grossesses, tu enfanteras avec douleur »[9]. Or, notre Matriarche devait être la première à réparer la faute de Hava. C'est pour cette raison qu'Avraham et Sarah sont enterrés à côté d'Adam et Hava[10]. Peut-être, Sarah craignait secrètement une grossesse et un accouchement[11], de peur d'y perdre la vie, comme cela arrivera à Rachel. C'est alors que, durant les attouchements du roi, elle paniqua à l'idée qu'il poursuive ses gestes et qu'elle puisse tomber enceinte de lui. Elle hurla vers le Ciel qu'elle voulait un fils d'Avraham. Et c'est précisément ce cri que Hachem entendit, en lui accordant Itshak. Et puisque Sarah, après avoir été touchée par Avimélekh, avait désormais deux raisons de refuser toute relation avec Avraham - d'une part, parce qu'elle avait été souillée et, d'autre part, parce qu'elle redoutait les souffrances et les risques mortels liés à une grossesse et à un accouchement -, Hachem lui envoya l'ange pour lui annoncer la naissance prochaine d'Itshak et insista pour qu'elle croie à cette annonce.

Ces précédents peuvent aider toutes les femmes ayant vécu des expériences douloureuses à ne pas se sentir coupables et à garder l'espoir de connaître à nouveau une vie heureuse et épanouie. Rappelons encore une histoire avec une certaine ressemblance : c'est après que Pharaon eut exigé de Yokheved qu'elle se livre à des actes immoraux et qu'elle eut refusé[12], qu'elle fut bénie par la naissance de son fils Moché.

[1] Beréchit, 20, 2 – 21, 2. [2] Beréchit Raba, 52,6.
[3] Baba Kama, 92a ; Rachi. [4] Yechaya, 54, 1.
[5] Baba Batra, 73b, à propos de l'Aggada des oies qui souffrent.
[6] Voir Aujourd'hui sur ton cœur, tome 1, Pourim 1.
[7] Voir Ezra et Nehemia; Yoma 9b. [8] Zekaria, 14,2.[9] Beréchit, 3, 16.
[10] Voir également le Zohar, au début de Hayé Sarah.
[11] Une crainte peut perturber l'appareil de fécondité ; Nida 9a : harada… [12] Chemot Rabba ,1, 15.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Quel enseignement relatif aux Téhilim établit un rapport entre les paroles suivantes de Rachi (sur le 1er verset de notre Sidra : Vayihyou 'hayé Sarah "méah chana véessrim chana"… "chénei 'hayé Sarah") : 1- «Bate "kouf" kébate "kaf"», et 2- «Koulane chavine létova» ?

2) Pour quelle raison est-il écrit (23-3) « vayakome Avraham méâl pénei méto », et non pas simplement : « Vayakome Avraham méâl méto » ?

3) Pourquoi la ville de ´Hevron porte-t-elle le nom de "Kiriate arbâ" (et inversement : Le lieu de "Kiriate arbâ" porte le nom de 'Hevron) ?

4) Il est écrit (24-29) : « Oulrivka a'h, ouchmo Lavan ». Que vaut à Lavan son nom ?

5) À quels enseignements font allusion les noms des fils suivants d'Ishmaël : Michmâ, Douma, Massa, 'Hadad et Téma (25-14,15) ?

Shalsheletnews.com

Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalshelet

Abonnement Postal (69€/an)
Dédicace d'un prochain feuillet (150€)

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 05	17 : 23
Paris	17 : 04	18 : 11
Marseille	17 : 05	18 : 08
Lyon	17 : 02	18 : 06
Strasbourg	16 : 43	17 : 50

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la semaine

David Cohen

Peut-on faire monter un enfant qui n'est pas encore Bar-Mitsva au Séfer Torah ?

Le Talmud (Méguila 23a) **nous enseigne qu'un enfant peut monter au Séfer-Torah pour compléter le compte des sept montées.**

- **Certains ont compris que cette indulgence ne s'applique qu'au Chabbat, où il y a sept montées** *[Aroukh;Rokéa'h].*

- **D'autres estiment que cette indulgence s'applique aussi en semaine, où il n'y a que trois montées.** *[Rambam Tefila 12,16; Tchouvot HaRambam 34; Meiri; Maharam; Mordekhi; Rab' Yerou'ham, (qui préconise de faire monter femmes/enfants dès la troisième montée lorsqu'il n'y a que des Cohanim présents)].*

Selon cette approche, le Talmud nous enseigne que même le Chabbat, jour où il convient d'accorder davantage de *Kavod* à la lecture de la Torah, il est permis de faire monter un enfant (s'il est capable de lire en même temps que l'officiant), et bien que l'assemblée soit plus nombreuse ce jour-là *[Or Zaroua 1,752].*

Et ainsi est la coutume de la plupart des communautés séfarades, et plus particulièrement celles d'Afrique du Nord de faire monter un enfant à la Torah même en semaine, si nécessaire (comme c'était autrefois la coutume d'appeler l'enfant à la Torah le jour de sa première mise des Téfilin, avant ses 13 ans) *[Vayomer Yis'hak (R' Y.Ben Walid), Keriat Hatorah ot 15; Ateret Avot T.3 Perek 31,5; Alé Hadass 19,7]*

C'est pourquoi, en l'absence d'un Cohen adulte, un enfant Cohen non Bar-Mitsva aura priorité sur les adultes pour la première montée au Séfer Torah, à condition qu'il soit capable de lire en même temps que le lecteur. En effet, selon la majorité des A'haronim, la Mitsva de *Vékidachto*, s'applique également à un Cohen non Bar-Mitsva *[R' Akiva Eiger, qui réfute l'opinion du Maguen Avraham, Voir aussi 'Hazon Ovadia, Chabbat,2, p.250 qu'ainsi est l'avis des Gueonim].*

Cependant, dans les communautés Ashkénazes, la coutume est plus stricte : on s'abstient de faire monter un enfant au Séfer Torah, sauf pour Maftir ou en tant que *Mossif*, après les sept montées obligatoires *[Michna Beroura 282,12 au nom du Maguen Avraham].*

Il est également à noter que, selon les Mekoubalim, un enfant ne devrait pas monter au Séfer Torah en semaine, mais uniquement le Chabbat, et seulement pour la septième montée, et à plus forte raison pour Maftir [Birkat Yossef 282,5, au nom du Arizal. Voir toutefois le Peta'h Hadévir 3, 282 ot 7, qui rapporte que le Mekoubal R' Chmouel Vital autorisait à faire monter un enfant au Séfer Torah même en semaine. Voir également le Caf Ha'haïm 282,24 au nom du Tachbets 2,261 que certaines communautés (dont Djerba) avaient même pour coutume de ne pas faire monter au Séfer Torah les personnes non mariées (même pour une occasion comme le jour de leur Bar-Mitsva)]

La semaine prochaine, nous verrons s'il est possible qu'un enfant lise au Séfer Torah avant ses 13 ans.

Réponses aux questions

Léïlouy Nichmat Ménana bat 'Hanna

1) Il est écrit dans le Tehilim (16-8) : «Chiviti Hachem lénegdi tamid ! ». Et le Baal Chem Tov d'expliquer que le terme « chiviti » peut être apparenté au langage de « hichtavoute » (la capacité de rester constant et égal à soi-même dans la relation qu'on entretient avec D…) ; autrement dit : «Que je perçoive la conduite de D… envers moi sous le mode (la Mida) de la miséricorde (Chem "Havayé" : Youd- ké - vav - ké) et du ´hessed , ou 'hass véchalom : « lénegdi » ("j'ai en effet l'impression que D… est "contre moi " lorsque je traverse des moments difficiles), je reste toujours confiant et fidèle à Hachem ! ». C'est cette notion à laquelle fait allusion Rachi à travers l'expression : « Koulane chavine létova!». Remez Ladavar : Sarah était «bate "kouf" kébate "kaf" » ; c'est-à-dire que Sarah récitait et chantait avec joie le Tehilim "kouf" (le "100ème" psaume : Mizmor létoda), exprimant ainsi toute sa gratitude et reconnaissance pour le bien et la grâce que D…lui dispensait, mais également (au même titre que) le Tehilim "kaf" (dans lequel il est dit : «Que Hachem te réponde au jour de ta détresse»). Sarah incarnait donc parfaitement l'enseignement rapporté dans Bérakhot (9,5) déclarant : " 'Hayav adam lévarekh al haraâ kéchem chéhou mévarekh al hatova ". Source: Rabbi David ´Haï Abe'hssera chlita (Sefer "Milta ´Hadeta" p.267), Sfat Émet (selon le Sefer " ´Hovote Halevavote" de Rabénou Bé'hayé Zatsal), Sefer "Haotsar" du Rav Bénayahou Issakhar Chmoueli chlita, p.370

2) Le Traité Avoda Zara (20b) enseigne que ceux ou celles qui meurent par le biais de l'ange de la mort ont le visage verdâtre (très pâle). Or, nos Sages enseignent que seuls ceux ou celles étant morts "bémitate néchika" (par le baisé divin) ont le mérite d'être enterrés dans la grotte de Makhpéla. Ceci dit, Avraham comprit en voyant le visage rayonnant de sa femme défunte (pénei méto) étant morte "bémitate néchika", qu'elle méritait de reposer à cet endroit saint (de la méârate hamakhpéla). Source : Rav Yéhonatan Eybéchits Zatsal

3) Car ´Hevron fait partie du territoire de la tribu de Yéhouda qui est le 4ème (le "reviî " : "arbaâ ", d'où le nom de Kiriate arbâ) fils de Yaacov. "Kiriate arbâ" porte le nom de ´Hevron, car chaque personne enterrée là-bas, voit son âme "être liée" («mit'habérète», mot ayant la même racine que ´Hevron) à un monde appelé : « ire haelohim » qui est accompagné des 4 "Ma'hanot hachékhina" (sources des Néchamot : Le Kissé Hakavod). Source : Rabénnou Bé'hayé Zatsal

4) C'est parce qu'il faisait honte et pâlir (« malbine », mot apparenté à Lavan, blanc) la face de chaque invité qu'il faisait entrer chez lui. En effet, après leur avoir offert une séouda, il la leur faisait payer au prix fort. Source : ´Hemdate hayamim hatémani

5) Ces noms font allusion aux situations que rencontreront les Béné Israël durant leur exil. Remez Ladavar: «Michmâ-Douma» : Les juifs entendront (yichméou, mot apparenté au nom Michmâ) et essuieront les injures et la honte que les nations leur feront subir, et "se tairont" (ils resteront silencieux. Le nom de Douma est apparenté au mot « doumiya » : Le silence). «Massa-'Hadad» : "ils supporteront" malgré tout (le nom de "Massa" signifie : "Une charge" qu'on supporte) avec foi et courage le joug des nations pesant sur eux, et mériteront alors d'être "mé'houdadim" (mot apparenté à ´Hadad) et ´hadim (aiguisés d'esprit), si bien qu'ils seront versés dans l'étude du Talmud (dans lequel il est rapporté l'expression : «Vékhi téma». "Téma" , nom d'un des fils d'Ismaël). Source : Midrach

Réponses

N° 506 Vayéra

Enigmes

1) Qui peut s'associer au Zimoun de 3 mais pas celui de 10 ?

Une personne Ivre.

Le Michna Beroura (99,10) rapporte qu'une personne ivre ne peut s'associer au Minyan, mais peut s'associer au Zimoun de 3 (tant qu'il n'est pas arrivé à l'ivresse de Lot)

2) Un coffre est protégé par un code à 3 chiffres distincts (de 1 à 9). 682 — Un seul chiffre est correct et il est bien placé. 614 — Un seul chiffre est correct, mais il est mal placé. 206 — Deux chiffres sont corrects, mais ils sont tous les deux mal placés. 738 — Aucun chiffre n'est correct. 780 — Un seul chiffre est correct, mais il est mal placé.

Quel est le code à 3 chiffres permettant d'ouvrir le coffre ?

Analyse étape par étape

Élimination directe (Essai 4 : 7 3 8)

L'essai 4 indique qu'aucun chiffre n'est correct. On élimine définitivement les chiffres 7, 3 et 8.

Analyse de l'essai 1 (6 8 2)

Le 8 étant éliminé, le chiffre correct bien placé est soit le 6 (en position 1), soit le 2 (en position 3).

Analyse de l'essai 5 (7 8 0)

Le 7 et le 8 sont éliminés, et le 0 n'est pas dans les chiffres valides (1 à 9).

Cet essai confirme simplement qu'aucun de ces trois chiffres ne fait partie de la combinaison.

Analyse de l'essai 3 (2 0 6)

Le 0 étant éliminé, les deux chiffres corrects (mais mal placés) sont nécessairement le 2 et le 6. Le 2 est présent dans le code, mais sa position ne peut pas être la 1re ni la 3e (car dans 2 0 6, il est mal placé en position 1). Il est donc obligatoirement en 2e position (_ 2 _).

Détermination de la position du 6

Dans l'essai 1 (6 8 2), le 2 est en 3e position, ce qui est incorrect (puisqu'il est en 2e position).

Donc, dans l'essai 1, le chiffre correct et bien placé est le 6 en 1re position.

Le début du code est donc 6 2 _.

Recherche du dernier chiffre (Essai 2 : 6 1 4)

L'essai 2 contient un seul chiffre correct, mais mal placé. Le 6 est dans cet essai en 1re position. S'il était retenu ici, il serait bien placé, ce qui contredirait l'indice «mal placé». Le 6 n'est donc pas le chiffre retenu de cet essai. Les chiffres 1 et 4 sont les deux candidats restants pour la 3e position.

Si le 1 était retenu, il serait en 2e position dans 6 1 4 (qui est déjà prise par le 2).

Si le 4 est retenu en 3e position dans 6 1 4, il est mal placé, ce qui correspond à l'indice. Le 4 va donc en 3e position.

Résultat final : Le code à 3 chiffres est 624.

3) Trouve dans notre Paracha un Passouk qui rapporte la Paracha précédente. (בב,ב) ולך לך אל ארץ המוריה

Charade:

Sait - Dôme

Va - Amora



Echecs :

H8 H7 F5 H5

F8 E7 F7 E7

H7 H5 G6 H5

G7 F5

Rébus :

Ailes / Air / Haie / Tss / Hameau / Riz / A

אֶל-אֶרֶץ הַמֹּרִיָּה

Résumé de la Paracha

- La Torah nous annonce le décès de Sarah à 127 ans. Avraham achète le terrain de Makhpéla.

- Avraham, prenant de l'âge, envoie Eliézer chercher une fille de sa famille pour Its'hak.

- Eliézer prie et rencontre immédiatement Rivka qui le sert à boire du puits, ainsi qu'à ses chameaux et lui prouve que sa prière fut bien exaucée.

- Eliézer offre à Rivka des bijoux et elle l'invite chez lui. Lavan fait la connaissance de Eliézer, et l'invite à entrer.

- Eliézer est invité à table et raconte son histoire pendant de longs psoukim, permettant même à Rabbi A'ha d'avancer: "Les récits des serviteurs des Avot sont plus "beaux" que la Torah des enfants (des Avot)".

- Après le récit, Bétouel (père de Rivka) prononçant hypocritement ses derniers mots dit : "cette histoire vient d'Hachem".

- Eliézer, Rivka et sa nourrice prennent la route. Rivka voit Its'hak au loin, tombe volontairement du chameau par pudeur (Rachbam) et se couvre d'un voile.

Avraham se marie avec Kétoura et a 6 enfants. Avraham donne toutefois, tout ce qu'il possède à Its'hak. Avraham meurt et est enterré par ses fils à Makhpéla.

Vécu de l'intérieur : Mélakhim

Moché Uzan

Précédemment dans Mélakhim,
Après l'achat de la grange d'Aravna et l'arrêt de la peste, David vieillissant a fait face à la tentative de coup d'état d'Adoniya ben 'Haguit. Averti par Nathan hanavi, le roi a immédiatement ordonné le couronnement de Chlomo par Tsadok et Bénayahou ben Yéhoyada sur le fleuve de Gi'hon. Ils l'ont même oint et le règne de Chlomo prit immédiatement acte.
Nous savons que les cohanim guédolim étaient oints par l'huile d'onction confectionnée par Moché Rabbénou lors de la construction du Michkan. Cependant, la royauté se transmettant de père en fils, on n'oignait pas les rois d'une même dynastie. Seuls 3 rois de la lignée de David font exception à cette règle, à chaque fois pour une bonne raison. Chlomo fait donc figure d'exception, lui qui a été oint alors qu'il était le fils de David (déjà oint par le prophète Chmouel), car Adoniya chercha à lui voler la vedette. Afin que le roi Chlomo soit accepté par tous, il fallait un acte fort, donc l'onction par le prophète. (Kéritout 5b)
Avant de quitter ce monde, le roi David a transmis à son fils ses dernières recommandations. Chlomo doit poursuivre le chemin de son père et suivre la volonté d'Hachem et les lois de la Torah. Il doit aussi se rappeler de certains événements de la vie de son père.
Chlomo s'attaque donc ''aux dossiers''. Il règle le cas d'Evyatar, le cohen qui avait soutenu la rébellion d'Adoniya. En souvenir de ses précieux services auprès de David et du fait qu'il portait le Aron hakodech, Chlomo lui épargne la vie, mais le destitue de la kéhouna. Cette exclusion nous rappelle également la prophétie de Chmouel contre la maison d'Êli hacohen, puisqu'Evyatar descendait de ce dernier.
Vient ensuite le tour de Yoav ben Tsérouya, le général d'armée. Apprenant le sort réservé à Adoniya et la destitution d'Evyatar, Yoav comprend qu'il est la prochaine cible et s'enfuit à son tour pour saisir les coins du Mizbéa'h. Rav dit que Yoav s'est trompé, il pensait que ce sont les coins qui permettent de « protéger » un meurtrier, alors que c'est le haut du mizbéa'h qui ''protège''. Aussi, ce n'est que le mizbéa'h du beth hamikdach qui permet cette protection et pas celui du michkan (Makot 12a). Chlomo ordonne à Bénayahou (son nouveau général) de le tuer comme tout meurtrier qui est 'hayav mita de sayif (couper la tête à l'épée). Il a versé le sang innocent d'Avner ben Ner et Amassa ben Yéter (pourtant son cousin). Bénayahou prend sa place à la tête de l'armée, tandis que Tsadok hacohen devient le cohen gadol du ''michkan''.
Êli Hacohen descendait d'Itamar le dernier fils d'Aharon, alors que le poste de Cohen gadol était promis à Pin'has (fils d'Elazar) et sa descendance (comme écrit dans la parachat Pin'has). Pendant 72 ans, Itamar a eu le mérite grâce à Êli le gadol hador de l'époque jusqu'à Evyatar son descendant, de connaitre la kéhouna guédola. Cela est dû aux « erreurs » de Pin'has qui a ''laissé mourir'' la fille d'Ifta'h en ne lui retirant pas son néder, mais aussi, pour la gestion de l'affaire de la piléguech baguiva. (Eliahou Rabba, Yalkout Chimoni)
Chlomo règle aussi la situation de Chimi ben Guéra, celui qui avait maudit David lors de sa fuite face à Avchalom. Chlomo lui branche un ''bracelet électronique'' l'interdisant de quitter Yérouchalaim, en lui fixant une limite interdite. S'il franchit le na'hal (fleuve) Kidrone, il perdra la vie. Après quelques années, Chimi enfreint cette interdiction pour retrouver ses esclaves enfuis chez les pélichtim, scellant ainsi son propre destin. Éliminant un à un les ennemis de l'intérieur, Chlomo unifie solidement le pays et s'apprête à faire entrer le peuple d'Israël dans son âge d'or, avec la future construction du beth hamikdach et le règne de Chlomo sur le monde entier par la paix autour des lois de la Torah…

Comprendre sa Téfila

Tiré du Menorat Hamaor

Au réveil, l'homme doit procéder à la Nétilat Yadaïm, afin que son corps soit propre, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. En effet, tous les membres du corps participent à la louange d'Hachem et doivent donc être propres au moment de la Téfila.
La Guémara (Brakhot 23a) enseigne qu'il est interdit de prier lorsqu'on ressent le besoin de se soulager. Si l'on prie malgré tout, la prière est considérée comme une ''toéva'' abomination. Toutefois, si l'on est capable de se retenir pendant le temps nécessaire pour parcourir une parsa (environ une heure), la prière reste valable.
Rabbi Yo'hanan enseigne que celui qui souhaite accepter pleinement le joug divin doit se soulager, se laver les mains, mettre ses Téfilin, faire le Chéma et prier.
Le matin, il faut verser de l'eau propre sur ses mains au moins trois fois, avec un récipient contenant au minimum un réviit. Avant cette nétila, il est interdit de toucher ses yeux, son nez, sa bouche ou ses oreilles, en raison du roua'h raa (mauvais esprit) qui repose sur les mains.
Le Midrach explique que, durant le sommeil, la néchama quitte le corps, laissant place à un esprit d'impureté que la Nétilat Yadaïm permet d'éliminer.

La Question

G. N.

La paracha de la semaine débute par le récit de l'achat par Avraham de la méharat amakhpéla. À cette occasion, entre le discours de l'acheteur et des vendeurs, nous pouvons relever à 6 reprises une formulation où est spécifiée la raison de cet achat : « et j'enterrerai mon mort » / « pour enterrer ton mort ». Toutefois, en clôture de cet échange, une 7e occurrence va apparaître où Efron va dire à Avraham : « et ton mort, enterre-le ».
Comment comprendre une telle redondance de cette expression et pourquoi finit-elle par être inversée en dernier lieu ?

Le **Gaon de Vilna** répond que lorsque Avraham acquiert la grotte de makhpéla, celui-ci n'a pas pour seul projet d'enterrer sa femme Sarah, mais a la vision également de tous les patriarches qui suivront, c'est-à-dire lui-même, Itshak et Rivka, Yaakov et Léa.
Cependant, le midrash nous rapporte que le caveau de makhpéla va servir de sépulture à un autre personnage : Essav, dont la tête va rouler à l'intérieur de la grotte au moment de sa mort.
Ainsi, pour les 6 patriarches, faisant partie des plus hautes personnalités de l'humanité, considérés comme vivants même après avoir quitté ce monde, le verset nous rapporte l'expression « enterrer mon mort », car la mort de ces illustres personnages n'interviendra que pour qu'ils puissent vivre la résurrection, soit bien après leur enterrement.
À l'inverse, Essav faisant partie de la caste sur qui il est dit : « les rechaïm sont considérés comme morts de leur vivant », sa mort se trouve largement en amont de son enterrement.
Ainsi, le verset nous rapporte 6 occurrences où cette expression fut employée en faisant précéder l'enterrement à la mort, renvoyant à chacun de nos patriarches et matriarches enterrés là-bas, et une septième où celle-ci est inversée, faisant référence à la présence d'Essav en ce lieu.

Chemirat halachone

N. T.

Réouven raconte à Shimon, au détour d'une conversation anodine, que Daniel n'est pas très intelligent. Il ne met pas en avant un défaut de Daniel, il constate simplement l'absence d'une qualité. Cela l'autorise-t-il pour autant à en parler ?

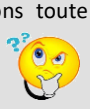
Le **Hafets Haïm** nous enseigne que c'est catégoriquement interdit. En effet, le Rambam définit ainsi le Lachon Hara :

« Si cette chose, racontée en privé, est connue de tous, et qu'elle lui cause un dommage physique ou financier, de la peine ou de la crainte, c'est du Lachon Hara. »

Dans notre cas, si les gens étaient mis au courant de son manque d'intelligence, cela pourrait lui causer un dommage financier (les gens ne voudraient plus l'embaucher) ainsi que de la peine.
À partir du Hafets Haïm klal 5, Seif 2

Enigmes

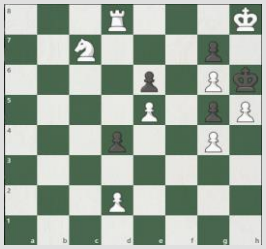
1) Sur quel Aliment nous faisons toute l'année la Berakha de Chehakol et un jour dans l'année certains font Adama.



2) Regarde attentivement cette suite de mots :
AMPOULE — BRICOLAGE — CANAPE — DENTIFRICE — ECHELLE -- ?
Parmi les trois propositions suivantes, lequel est le seul mot qui peut suivre ?
* GARAGE * FOURCHETTE * MUSEE

Echecs

Les blancs font mat en 4 coups



Charade

Mon premier est une liqueur à base de vin blanc et de crème de cassis.

Mon second est synonyme d'affirmative chez nos "amis" d'outre-Rhin.

Mon 3ème est le moment auquel les mères juives ne veulent pas que rentre leur enfant.

Mon 4ème peut être de laine ou de survêtement.

Je n'irai pas par quatre chemins : mon tout est un lieu.

Rébus



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Suite au décès de Sarah, Avraham acquiert la grotte de Makhpéla des mains de Efrone. La Torah n'est pas tendre envers Efrone, le Midrach lui applique le verset de Michlé (28,22) *''L'homme envieux court après la fortune et il ne s'aperçoit pas que la misère viendra sur lui''.* Le Vav de son nom lui est d'ailleurs ôté pour marquer cela. (24,16)
Pourquoi est-il perçu avec autant de rigueur ? Il est vrai qu'il a profité de la situation pour exiger un prix exorbitant, mais n'est-ce pas là le quotidien des relations commerciales ? En quoi son attitude est-elle si critiquable ?

Arrêtons-nous sur une parabole de Maguid de Douvna.
Le propriétaire d'une auberge reçoit un jour la visite d'un des plus importants ministres du royaume. Il s'empresse de lui attribuer une des plus belles chambres disponibles ainsi que pour tous ceux qui l'accompagnent. Les repas sont également bons et raffinés. Le lendemain au moment de partir, le ministre reçoit sa note et la règle sur le champ. Quelques jours plus tard, de nouveau de passage dans un hôtel, le ministre s'adresse à l'hôte qui l'a reçu pour savoir ce qu'il doit. L'homme répond qu'il ne veut pas recevoir d'argent de sa part car il ressent un très grand honneur d'avoir pu le recevoir. ''C'est un privilège d'avoir pu héberger un proche du roi dans mon hôtel ! Comment pourrais-je demander un payement pour cela ?'' Le ministre fut très touché de la réponse et lui remit un cadeau dont la valeur dépassait largement ce qu'il lui devait réellement. En rentrant au palais, il garda un souvenir très agréable de cet homme, mais il oublia très vite l'accueil reçu du 1er homme.

Dans cette parabole le 1er aubergiste n'a rien fait de mal en exigeant un payement mais il a montré qu'il n'a pas réalisé l'extraordinaire occasion qui se présentait à lui. Le second au contraire, a exprimé sincèrement que pour lui, l'honneur du roi dépassait toute autre considération.
Il est dit dans Pirké avot (1,2) : ''Ne soyez pas comme des esclaves qui servent dans le but de recevoir un salaire….'' Le problème n'est pas en soi de recevoir un salaire, mais le fait de perdre de vue le privilège que représente le droit de servir le roi.
Efrone n'avait donc pas compris qui était Avraham et ce qu'il représentait. Son appât du gain l'avait empêché de mesurer l'honneur pour lui de cette rencontre.
De même, nous abordons souvent la Téfila avec un sentiment de devoir à accomplir mais n'oublions pas que la Téfila est également un privilège qui nous est offert de pouvoir parler avec Hachem.

La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Secret professionnel

Yoav est un riche homme d'affaires mais en ce moment ses affaires vont mal. Il décide d'aller rendre visite à un grand de la génération pour lui demander conseil ainsi qu'une bérakha. Il rentre chez le Gadol avec respect, puis s'installe près de lui pour lui raconter ses malheurs, toutes ses sociétés sont sur le point de s'écrouler, tandis que ses investissements sont sur de mauvaises voies. Il est effondré, il risque non seulement, de se retrouver sans argent, mais il aura en plus, de grandes dettes à rembourser. Bien qu'aux yeux du public il est considéré comme un millionnaire, en vérité il n'est qu'un pauvre malheureux. Le Rav l'écoute et semble prendre à cœur sa situation. Il tente de le réconforter et le bénit chaleureusement de retrouver rapidement sa fortune et sa gloire d'antan. Il est à peine sorti réconforté et renforcé, qu'un autre homme, Ichay, vient lui aussi rendre visite au grand de la génération, pour lui demander conseil. On lui a proposé une affaire alléchante, lui qui a économisé toute sa vie, pourrait gagner une somme, lui permettant non seulement d'aider ses enfants mais aussi de vivre tranquillement jusqu'à la fin de ses jours. Ichay explique au Rav qu'il s'agit d'investir dans la société d'un homme grandement riche, dont tout a l'air de lui réussir se prénommant... Yoav. Le Gadol fait le maximum pour ne rien laisser paraître et se pose maintenant la question comment doit-il réagir? Doit-il bénir Ichay et l'encourager dans cette idée, sachant ce qu'il lui arrivera très certainement dans pas longtemps? Ou doit-il plutôt le prévenir et lui dire de ne pas investir, mais il devra pour cela enfreindre l'interdit de dévoiler un secret, en plus du fait que cela entraînera surement une souffrance et une perte supplémentaire pour Yoav ?

Le Rambam (Hilkhot Rotséa'h Chap. 1,14) nous enseigne que toute personne qui peut sauver son ami et ne le fait pas, transgresse l'interdit "tu ne te tiendras pas sur le sang de ton ami" (Vaykra 19,16), comme par exemple s'il voit son ami se noyer ou être attaqué par des brigands ou par une bête sauvage et ne le sauve pas, ou bien s'il entend que certaines personnes veulent faire du mal à son ami et ne le lui dévoile pas. Le Radbaz ajoute qu'est inclus en cela aussi, le fait de ne pas le sauver d'une perte pécuniaire. D'après tout cela, le Rav ne pourra donc pas bénir Ichay sans essayer de le sauver, mais puisque s'il dévoile le pot aux roses, il fera alors perdre à Yoav, il devra donc lui expliquer qu'il existe un investissement plus sûr et qui rapporte beaucoup plus. En le donnant dans un Gma'h, (une boite de bienfaisance) qui s'occupera de prêter cet argent à des démunis, cela donne des fruits dans ce monde-ci (de la part d'Hachem bien sûr) et dans le monde futur. Dans le cas où Ichay ne semble pas convaincu par cette option, le Gadol devra prévenir et encourager Yoav, de n'accepter aucun investissement extérieur pour ses sociétés.
On vint un jour, demander à un Dayan qui venait de signer un Guet car le mari ne pouvait avoir d'enfants, des renseignements sur ce fameux mari pour une proposition de remariage. Ne sachant quoi répondre, il demanda au Hazon Ich.
Il lui répondit de dire "que les raisons du divorce ne peuvent être dévoilées mais que si l'on avait proposé cet homme à sa sœur, il n'aurait pas accepté". Le Rav fit ainsi mais la famille n'en tint pas compte et un remariage fut rapidement célébré. Quelque temps plus tard, le Rav entendit que ce nouveau couple venait d'avoir un enfant et vint donc le rapporter au Hazon Ich. Celui-ci, ravi, lui répondit, qu'il pouvait voir en cela une aide divine spéciale, car s'il avait dévoilé la véritable raison du divorce, les gens auraient pensé que le divorce était mauvais et le Guet donc caduque puisque cet homme pouvait en réalité engendrer.

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Et ce sera la jeune fille à qui je dirai : Fais pencher je te prie ta cruche et je boirai ! Qui dira : Bois et aussi tes chameaux j'abreuverai ! C'est elle que tu auras désignée pour ton serviteur Yitshak… » (24/14)

Rachi écrit : « c'est elle que tu auras désignée - Elle sera apte pour lui, qu'elle sera gomélete hessed (bienveillante) et elle méritera d'entrer dans la maison d'Avraham, le sens de "désigner" est approuver ».
Tossefot ('Houlin 95) pose la question : La Torah dit qu'il y a un interdit de « nihouch », de prendre des décisions en se basant sur des signes comme par exemple : si ma canne est tombée cela veut dire qu'il ne faut pas aller à tel endroit, si le pain est tombé de sa bouche cela veut dire qu'il va passer une mauvaise journée… (Sanhedrin 65)
Tout nihouch qui n'est pas comme le nihouch d'Eliezer, serviteur d'Avraham, n'est pas un nihouch ('Houlin 95). Et puisque le nihouch est interdit même pour les Bnei Noah et donc même avant le don de la Torah, comment est-il possible de dire qu'Eliezer aurait fait du nihouch?
Tossefot répondent : Ce que la Guémara dit, c'est uniquement au niveau de la formule employée par Eliezer, mais évidemment qu'Eliezer n'a pas fait du nihouch car en réalité il ne s'est pas appuyé sur cette formule et ce signe qu'elle donne à boire également aux chameaux, mais plutôt sur le fait qu'il lui ait demandé de quelle famille elle appartient et qu'elle lui ait répondu celle d'Avraham. Et c'est sur cela qu'il s'est appuyé pour savoir que c'est elle.
Et si tu demandes : pourtant, le passouk dit que suite à ce signe il lui a donné les bijoux immédiatement, cela prouverait qu'il s'est appuyé sur ce signe puisqu'il était tellement sûr que c'est elle qu'il lui a donné les bijoux avant même de la questionner sur sa famille.
À cela Tossefot répondent : Il n'y a pas d'ordre chronologique dans la Torah, donc on peut dire que dans les faits, contrairement à ce qui est écrit, il l'a d'abord questionnée sur sa famille et c'est sur cela qu'il s'est appuyé pour savoir que c'est elle, étant de la famille d'Avraham Avinou. D'ailleurs, dit Tossefot, nous voyons bien que dans le récit d'Eliezer, lorsqu'il va raconter les faits à la famille, il dira qu'il l'a d'abord questionnée sur sa famille et seulement ensuite il lui a donné les bijoux.
Mais Rachi explique différemment de Tossefot.
En effet, Rachi (24/47) écrit sur le passage où Eliezer raconte les faits à la famille : « Eliezer a inversé l'ordre des faits puisqu'il avait d'abord donné les bijoux et seulement ensuite il l'a interrogée sur sa famille; et si Eliezer a fait cela, c'est pour ne pas qu'ils ne l'attrapent dans ses paroles et lui disent : comment as-tu pu lui donner, alors que tu ne savais même pas qui elle était ? »
Il en ressort une discussion sur la manière dont les faits se sont produits :
Rachi : d'abord il lui a donné les bijoux et uniquement ensuite il lui a demandé quelle est sa famille.
Tossefot : d'abord il lui a demandé quelle est sa famille et ensuite il lui a donné les bijoux.
À présent, la question du nihouch se repose selon Rachi.
On pourrait proposer la réponse suivante : En analysant bien Rachi en profondeur, on réalise qu'il n'y a pas du tout de nihouch. En effet : Rachi commence par dire « elle est apte pour lui » ce qui sous-entend qu'elle peut être candidate pour être la femme de Yitshak, mais ce n'est pas encore sûr que ce soit elle, puis Rachi termine par dire que le sens du mot employé par le passouk est « approuver », cela sous-entend que c'est bien une preuve que c'est elle pour sûre !?
Mais en lisant bien Rachi, on comprend que la preuve est sur le fait qu'elle est gomélete Hassadim, cela est sûr, mais ce n'est pas encore sûr que ce soit elle la femme de Yitshak, elle est simplement apte à l'être. Par conséquent, il n'y a aucun nihouch puisque c'est un test non pas pour prouver qu'elle sera la femme de Yitshak, mais pour démontrer qu'elle est gomélete hassadim.
Il n'y a aucun problème à dire qu'un grand acte de Hessed prouve que cette personne est gomélete Hassadim. Ce n'est pas un test dénué de sens et de logique qui serait un signe et une preuve que c'est la femme de Yitshak, mais c'est un test non pas pour prouver que ce sera la femme de Yitshak, mais un test logique qui prouvera qu'elle est gomélete Hassadim et par conséquent pourrait être apte à être la femme de Yitshak.
La preuve n'est pas sur le fait qu'elle sera la femme de Yitshak, mais sur le fait qu'elle est gomélete hassadim.
Ainsi, Rachi explique les psoukim : « C'est elle que tu auras prouvé » (non pas qu'elle sera la femme de Yitshak mais plutôt) qu'elle est gomélete hessed et donc apte et potentiellement candidate à être la femme de Yitshak.
Et si tu demandes : alors pourquoi il lui a donné immédiatement les bijoux ?
À cela Rachi (24/23) répond : « C'est après qu'il lui a offert les bijoux qu'il l'interroge sur sa famille, c'est parce qu'il était tellement sûr que par le mérite d'Avraham, Hakadosh Barouh Hou allait faire réussir sa mission ».